

Plate-forme juridique pour sourds et malentendants

Mairie de Paris

Idée

Offrir à tous le même accès aux informations administratives et au conseil juridique.

Démarche

Pour les personnes déficientes auditives, il existe peu de dispositifs d'aide et d'orientation. Leur méconnaissance des mécanismes juridiques et des démarches à faire les met souvent en véritable situation d'exclusion sociale.

Contenu

Ouverte en juin 2002, dans l'enceinte de la mairie du IX^{ème} arr., cette plate-forme permet de traduire la réglementation juridique et sociale en langue des signes.

Une juriste spécialiste de langue des signes assure une permanence d'une demie-journée et reçoit sur rendez-vous 3 jours par semaine. Deux personnes de l'accueil de la mairie se sont portées volontaires pour apprendre la langue des signes et pouvoir prendre les rendez-vous.

Domaines le plus souvent abordés : travail, logement, affaires familiales.

Les visiteurs reçoivent une initiation au vocabulaire juridique.

Les entretiens peuvent déboucher sur une prise en charge sociale, médicale ou linguistique.

Bilan

Depuis mars 2002 : 125 entretiens par mois (de 40mn environ), 184 dossiers traités.

Il a été constaté une forte majorité de personnes jeunes. 80% des personnes s'expriment en langue des signes.

Budget

Recrutement du juriste et formation pour les personnes de l'accueil.

60 000 € pour l'aménagement d'une permanence adaptée.

Communication sur les différents supports de la ville.

Commentaire du jury

Une démarche intéressante dans le cadre de la politique d'intégration pleine et entière des personnes handicapées dans la vie de la cité.